

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	6
• votants	6
• absents	4
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 17 janvier 2023 à 20 heures 30

## Date de convocation :

10 janvier 2023

## Date d'affichage :

10 janvier 2023

## Objet

N° 01/2023

Réforme statutaire du Syndicat des Energies et du Numérique de la Haute-Savoie (Syane) : confirmation de l'adhésion de la commune de Droisy, du transfert de Compétence, et désignation d'un Représentant de la commune au sein du collège des communes dont la distribution d'électricité est assurée par une ELD (Entreprise locale de distribution)

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Olivier BALDI, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Cyril CHATANAY, Pierre-Alain REY.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. FORESTIER Nicolas

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Syane du 8 décembre 2022 portant réforme de ses statuts, statuts qui y sont annexés ;

Vu le rapport de M. Le Maire ;

L'exposé de M. Le maire entendu ;

Sur proposition de M. Le Maire ;

Considérant la reconnaissance d'une adhésion de fait de la commune au Syane par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant l'exercice de compétences exercées par le Syane sur le territoire communal, conformément à ses statuts,

Considérant la volonté de la commune,

Après en avoir délibéré,

- Décide :

- de confirmer l'adhésion de la commune au Syane,
- de confirmer le transfert de la compétence suivante au Syane, telle qu'elle a été définie dans ses nouveaux statuts : **Aménagement numérique**,
- de désigner **M.Thibault VICTOR** comme représentant de la

commune au sein du collège de communes dont la  
distribution publique d'électricité (Entreprise Locale de Distribution d'électricité),  
- d'autoriser M. le Maire à prendre toute mesure d'exécution de  
la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 19 janvier 2023.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 19/01/2023

Et de sa publication le : 19/01/2023

Extrait conforme au registre des  
délibérations

Fait à Droisy le : 19/01/2023

Le maire,  
Jean-Paul FORESTIER